

L'AGENDA

Du 01 décembre 2025
au 06 janvier 2026

Elections

des délégués
à la mutuelle

Le 23 Octobre 2025

Réunion de la
Commission

Exécutive élargie.

En Visio de 9h00 –12h00



"Nous ferons
de la retraite ...
une nouvelle
étape de la
vie"

**Ambroise
Croizat**

ministre
du travail
novembre 1945
à mai 1947

NE RESTONS PAS SPECTATEURS DE LA RÉGRESSION SOCIALE

Quitter Air France, c'est tourner une page importante de sa vie professionnelle. Mais c'est aussi entrer dans une nouvelle réalité marquée par la baisse des revenus, la précarisation des droits sociaux et le recul des services publics.

La pension perçue à la retraite ne compensera qu'en partie le salaire d'activité, amputée de primes et soumise à des prélèvements toujours plus lourds, comme la CSG.

Les revalorisations de pensions sont rares, insuffisantes, et décidées sans concertation.

Le système de santé se dégrade : remboursements en baisse, soins moins accessibles, mutuelle plus chère.

Même les droits liés au transport ou à la mutuelle Air France sont remis en question. Ce n'est pas une fatalité.

Face à ces reculs, la solidarité et l'action collective sont nos meilleures armes.

L'USRAF-CGT, seule organisation syndicale des retraités d'Air France, défend nos intérêts communs.

Invitez tous nos anciens camarades de travail à la rejoindre. Être retraité ne signifie pas disparaître de la vie sociale.

Au contraire, c'est le moment d'agir, ensemble, pour préserver notre dignité, notre pouvoir d'achat et notre santé.

**Agissez au sein
de l'USRAF-CGT.**

**Ne restons pas spectateurs,
soyons acteurs.**

Christian Bourdet



La vie de la section

La vie de notre section a été rythmée, ces dernières semaines par la préparation puis la tenue du Congrès dont vous trouverez un compte rendu plus loin,

Je vous fais part d'une réflexion personnelle qui n'engage pas la position de la section mais qui je pense peut faire l'objet d'un débat,

Le coté organisation (accueil, hébergement, repas, intendance) a été au top.

Le coté contenu a été décevant et incomplet, Peu de débat de fond, confus et ne débouchant pas sur des propositions concrètes.

Ainsi les rapports de différentes commissions (amendements et résolution entre autres) n'ont pas été à la hauteur des attentes.

Cela n'est pas du à une volonté mais au manque d'organisation et de rigueur lors des débats et au fait que la préparation (sur le fond) du Congrès n'a été préparé que par quelques camarades (c'est un constat, pas une critique) et cela reflète les problèmes actuels de notre syndicat.

Baisse des adhérents, (due à l'age, la maladie, etc.,) très peu compensée par des adhésions nouvelles et la continuité syndicale peine à se mettre en place.

Dans ce contexte, notre section S/O est une des plus actives et a été fortement représentée lors du Congrès.

La preuve, la confection de ce journal, la participation aux manifs (à noter la présence invasive et provocante des forces de l'ordre) ainsi que la préparation d'une CEL élargie (date à définir)

Nous allons relancer la présence de notre section à Bordeaux grâce à la mutation d'une camarade retraitée qui est d'accord pour le faire.

La situation politique et sociale actuelle, confuse, inédite et dangereuse avec la montée des idées d'extrême droite nous oblige à une extrême vigilance et à une réaction collective forte. Notre section doit être le lieu de débat, d'échange et de convivialité pour éviter l'isolement.

Le contact avec les actifs est toujours présent et c'est ensemble que nous devons faire progresser le CGT.

Les élections à la mutuelle seront l'occasion de resserrer les liens et de prendre contact avec les adhérents.

Nous fêtons cette année les 130 ans de la CGT et les 80 ans de la Sécurité Sociale, cela doit nous aider à faire connaître nos positions et défendre nos revendications.

A bientôt lors d'une CEL élargie et/ou lors d'une manifestation car la situation exige de continuer



En décembre, il y a Noël et l'élection des délégués à L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MNPAF



Dans une structure, les élections sont un moment important de la vie de l'organisme. Les équipes dirigeantes vont changer, les politiques suivies peuvent être infléchies. Notre mutuelle est dans cette phase. Les élections des délégués à l'Assemblée Générale se dérouleront du 1^{er} décembre 2025 au 6 janvier 2026. Le vote par l'Internet sera privilégié, le vote par courrier -dit aussi vote papier- est possible. Tout adhérent ayant déclaré une adresse mail recevra les consignes de vote électronique à cette adresse. Dans le mois précédent l'élection il lui sera possible de demander à voter par courrier postal. Les adhérents sans adresse mail recevront le matériel de vote par la poste.

Au cours de son 14^{ème} congrès du 22 au 25 septembre dernier notre USRAF-CGT a accepté la liste proposée¹ et adopté les principes de la profession de foi¹.

NOS PRINCIPES

Nous réclamons aux autres listes le respect de la **démocratie** et que chacun soit représenté au Conseil d'Administration proportionnellement au nombre de voix obtenues.

Nous réclamons aussi plus de **solidarité** entre les hauts et bas revenus.

Actuellement dans notre collège des individuels il existe 3 tranches de cotisations.

La dernière commence à 24501€ de revenus annuels. Son montant est de 119€/mois (1428€/an). Un retraité qui a 25000€ de revenus annuels a une cotisation qui représente 5,7% de son revenu. L'autre qui à 100 000€ soit au-delà de 2 fois le plafond de sécurité social (PSS) qui est de 47 100€. L'impact pour lui est de 1,43%. Nous voulons réduire cette injustice mais ce ne sera que partiel avec des tranches de cotisations. Dans un premier temps nous voulons faire cotiser sur l'ensemble des revenus. Ce qui n'est pas le cas dans l'exemple ci-dessus dans lequel le 2^{ème} retraité voit de fait son revenu pris en compte limité à 24501€.

Pour y arriver nous demandons que le nombre de tranches soit portées à 3 plus une tranche de cotisation supplémentaire ou additionnelle.

Exemple : T1= 0€–12000€ ; T2=12001€-24000€ ; T3=24001€-36000€ ; T4=36001€-2 X le PI SS ; au-delà.

T1, T2, T3 et ont chacun une cotisation fixe. T5= T4+0,005% du revenu au-delà de 2PSS. Cela signifie qu'un adhérent qui a 124 200€ de revenus annuels aura une cotisation égale à T4+ 0.005% de (124200-94200) soit T4+ 150€ ce qui n'est pas un effort conséquent eu égard au revenu.

Toujours pour la solidarité nous voulons que la cotisation du conjoint soit calculée sur son revenu et non par rapport à l'âge.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, dans un système solidaire il n'est pas envisageable que plus le revenu est haut et plus tu es remboursé. Ce principe nous conduit à demander l'abandon d'Altitude 400 et le « transfert » du niveau des remboursements d'Altitude 400 à Altitude 350.

Nous réclamons aussi de meilleurs remboursements dans plusieurs domaines et une meilleure prise en compte des dépenses liées au handicap.

Michel Wagner

Votons et faisons voter pour la liste



le Choix d'une Garantie pour Tous

14 ème Congrès de l'USRAF CGT



La délégation de Toulouse



Guillène LALUNG qui animera
l'antenne de Bordeaux

Il a été constaté durant le congrès d'un engagement en déclin après le départ en retraite,

Des causes multiples : isolement, individualisme et manque de relais, La nécessité de former, sensibiliser et revendiquer.

Des Actions en préparation

Former les actifs à la réalité du syndicalisme retraité.

Améliorer la visibilité de l'USRAF, y compris auprès des actifs.

Renouer les liens humains pour maintenir la convivialité malgré les contraintes d'âge et de distance.

Renforcer le sens de l'engagement en mettant en avant des revendications claires : revalorisation des pensions, fiscalité, santé, et problématiques spécifiques à Air France.

Un TAR spécial sortira en octobre.



La nouvelle commission Exécutive de l'USRAF CGT

Mars 2026 : Transfert des lignes domestiques d'Air France à Transavia

Quels droits pour les GP ? Une clarification urgente est attendue.

Dès le printemps 2026, Air France abandonnera plusieurs de ses lignes domestiques — notamment les liaisons vers **Toulouse (TLS)**, **Marseille (MRS)** et **Nice (NCE)** — au profit de sa filiale low-cost **Transavia France**.

Une décision stratégique présentée comme une réponse aux enjeux de compétitivité et de rentabilité. Mais elle n'est pas sans conséquence pour une population particulièrement attentive à ces évolutions : **les personnels GP (actifs ou retraités)**, pour qui ces vols représentaient un lien essentiel avec leurs attaches, leurs droits ou leur mobilité.

Or, à ce jour, **aucune communication claire ni engagement formel de la direction Air France ou Transavia** ne vient rassurer les GP sur le sort qui leur sera réservé à partir de 2026 sur ces lignes. Les interrogations sont nombreuses, légitimes, et doivent faire l'objet d'un dialogue **immédiat et transparent** avec les représentants du personnel.

Ce que l'URSAF CGT exige

Pour éviter une rupture d'égalité et une régression des droits, l'URSAF CGT demande **à la direction de se prononcer dès maintenant** sur les points suivants :

- Maintien des **tarifs GP actuels (R1, R2)** sur les lignes opérées par Transavia.
- Garantie d'un **accès sans restriction** à la réservation GP, sans limitation à 90 jours.
- Reconnaissance des franchises bagages** en soute et cabine selon les statuts GP.
- Maintien d'un niveau de **flexibilité comparable** aux billets GP AF actuels (modifications, remboursements).
- Accès facilité via les outils GP existants (**GPNET, MyIDTravel** ou équivalent).
- Droit au **voyage des ayants-droit GP**, sans régression par rapport à aujourd'hui.
- Une **communication officielle écrite** de la direction Air France / Transavia avant la mise en œuvre des transferts.

Le passage à Transavia ne doit pas se traduire par une dégradation des droits ni une complexification d'accès.

Si la stratégie du groupe est de recentrer Air France sur l'international et de confier les vols courts à Transavia,
Elle doit aussi prendre en compte les conséquences sociales de ce choix.

L'URSAF CGT appelle donc à une négociation urgente et transparente avec la direction, pour garantir que les GP ne soient pas oubliés de la réorganisation du réseau.



Dominique GRIMOUX

Remue-mémoire

LA SECURITE SOCIALE A 80 ANS.

Suite aux décisions du Conseil national de la résistance et à la mise en application par le ministre communiste, Ambroise Croizat.

Le **4 octobre 1945** était créé la sécurité sociale telle que nous la connaissons actuellement en regroupant le peu de couverture sociale qui existait auparavant.

Son principe :

***Chacun cotise selon ses moyens
mais reçoit selon ses besoins.***

Chacun reconnaît aujourd'hui que cette avancée sociale est l'une des plus, sinon la plus, importante du 20e siècle, et y tient.

Elle a permis une protection sociale et la possibilité de se soigner sans craindre les aléas de la vie et surtout sans se ruiner.

Elle a permis aussi de pouvoir financer les infrastructures, le matériel, et le personnel qui fait le maximum pour nous maintenir en bonne santé.

À ce titre cela nous permet de penser qu'elle n'est pas pour rien dans l'augmentation de l'espérance de vie de ces dernières décennies.

Malheureusement, depuis sa création, et particulièrement ces dernières années, elle est sérieusement remise en cause.

Chaque année lors de l'élaboration de son budget ses moyens sont rabotés de quelques milliards par rapport à l'érosion monétaire. Et aussi par le vase communicant qui transfère ses prérogatives vers les mutuelles, avec, pour la majorité d'entre elles un but lucratif au profit des actionnaires.

Son rôle risque d'être réduit à un strict minimum avant longtemps.



**Pour cette raison, nous devons.
Reprendre le combat,
un tant soit peu abandonné,
pour un retour à la sécurité
sociale à 100%.**



Alain POSTEL

Contacts

GILABERT Gérard 06 74 07 24 84
BOURDEL Guy 06 07 94 54 65
CHAZOTTES J-C. 06 47 34 67 08

POSTEL Alain 06 74 98 16 67
MARTINEZ Francis 06 14 84 76 75
ECHAUZIER Philippe 06 33 15 92 73

BOURDET CHRISTIAN 06 59 10 75 71
MELCHER Thierry 06 82 40 37 97
PASSEUR Jacques 06 06 47 33 30